



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie photovoltaïque

Question écrite n° 75012

Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le décret du 14 janvier 2010 fixant les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque. La décision prise d'appliquer cette tarification aux projets pour lesquels la demande d'achat d'électricité a été formulée à partir du 1er novembre 2009, et n'ayant pas fait une demande de raccordement au réseau public le 11 janvier 2010, porte atteinte à certains agriculteurs ayant engagé des investissements dans la construction des bâtiments. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour pallier les conséquences financières de cette modification de tarification pour les agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75012

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3535

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)